

# LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

## PROTECTION VOL PRO

### *La télésurveillance pour les Professionnels*

#### Ce qu'il faut savoir . . .

#### POURQUOI SE PROTEGER ?

Laisser ses locaux professionnels sans surveillance, même pour de courtes durées, c'est prendre des risques : vols, dégradations de l'outil de travail... sans parler des agressions...

Pourtant, il existe aujourd'hui des solutions de protection efficaces et très abordables pour protéger votre activité des risques de vol et d'agression et des risques d'incendie (par détection de fumée).

#### QU'EST-CE QUE PROTECTION VOL PRO ?

Crédit Mutuel Protection Vol Pro, opéré par EPS <sup>(1)</sup>, le n°1 de la télésurveillance en France, est une solution de télésurveillance "tout compris" par abonnement destinée à protéger des locaux à usage professionnel contre les cambriolages.

Il comprend :

- la mise à disposition du système d'alarme connecté,
- l'installation et l'entretien courant,
- la surveillance à distance 24h/24.

Deux formules au choix sont proposées :

- la formule **ESSENTIEL**, qui prévoit l'information de l'abonné qui prend alors seul les mesures qui s'imposent,
- la formule **INTEGRAL**, qui prévoit, en outre, l'intervention d'un agent de sécurité et l'information des forces de l'ordre (sous réserve de conditions d'éligibilité et de disponibilité géographique du service suivant Conditions Générales en vigueur).

#### A QUI CE SERVICE S'ADRESSE-T-IL ?

Ce service permet de protéger contre le cambriolage vos locaux à usage professionnel ou mixte (usage partagé professionnel et habitation). Il est destiné notamment :

- aux professions libérales,
- aux activités de bureaux,
- aux activités artisanales ou commerciales.

#### La souscription à Protection Vol Pro est soumise à des conditions d'éligibilité concernant :

- la surface des locaux : dans la limite de 800 m<sup>2</sup>,
- la valeur du contenu mobilier des locaux ne doit pas excéder 500.000€,
- l'activité exercée (qui ne doit pas figurer sur la liste exhaustive des activités strictement exclues précisées à la fin des Conditions Générales en vigueur).

#### L'EQUIPEMENT INITIAL PROTECTION VOL PRO

L'équipement sans fil, fabriqué en France, est installé en une demi-journée par un professionnel. Il est très simple d'utilisation et répond à des critères stricts de normes et de fonctionnalités.

L'équipement de base comprend :

- **1 centrale d'alarme** avec transmetteur intégré, compatible avec tous les environnements téléphoniques et la plupart des **box ADSL/câble/fibre**,
- **1 sirène intérieure** indépendante, puissante (110 décibels) et dissuasive,
- **1 clavier** avec touche **alerte agression**,
- **1 télécommande** avec touche **alerte agression** ou **1 bouton d'alerte**,
- **3 points de détection**, avec ou sans prise de photos.



BVCert. 6133021

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

**Entretien et garantie du matériel :**

L'entretien est compris pendant toute la durée de l'abonnement (pièces y compris les piles, main d'œuvre et déplacement inclus).

**DETECTION AVEC PRISE DE PHOTOS** (Ce service nécessite une connexion internet haut-débit ou GSM)

Choisissez des détecteurs de mouvement avec prise de photos : l'intrus est pris en photo au moment où il est détecté. La cause du déclenchement peut être plus rapidement identifiée et les forces de l'ordre peuvent être plus rapidement informées. Les photos peuvent vous être transmises par email et/ou sur votre téléphone mobile compatible et sont mises à la disposition des forces de l'ordre. Service compris sans surcoût.

**CONTENU DU SERVICE DE TELESURVEILLANCE PROTECTION VOL PRO**

	<b>formule ESSENTIEL</b> Alarme + information de l'abonné	<b>formule INTEGRAL<sup>(2)</sup></b> Alarme + intervention d'un agent de sécurité, information des forces de l'ordre et sauvegarde
<b>&gt; Matériel et maintenance</b>		
<b>Mise à disposition d'un système d'alarme connecté</b> installé par un professionnel (équipement de base)	✓	✓
<b>Contrôle à distance régulier et entretien du matériel</b> (pièces y compris les piles, main-d'œuvre et déplacement)	✓	✓
<b>&gt; Services sécuritaires</b>		
<b>Télesurveillance 24h/24 et 7j/7</b>	✓	✓
<b>Détection intrusion avec prise de photos</b> (si fonction souhaitée)	✓ Photos transmises à l'abonné	✓ Photos transmises au centre de surveillance EPS + à l'abonné (si souhaité) Mises à disposition des forces de l'ordre
<b>Alerte agression</b>	✓	✓
<b>Dissuasion locale</b> (sirène 110 décibels)	✓	✓
<b>Appel de contrôle et dissuasion</b>	✓	✓
<b>Information de l'abonné</b>	✓	✓
<b>Intervention sur place d'un agent de sécurité</b> (sans surcoût)	-	✓
<b>Information des forces de l'ordre</b> (en cas d'alarme confirmée)	-	✓
<b>Organisation des mesures de sauvegarde des locaux</b> (en cas d'alarme confirmée)	-	✓
<b>&gt; Services pratiques</b>		
<b>Information mises en marche/à l'arrêt (Signô)</b> Gratuit par email, SMS et application mobile	✓	✓
<b>Information état du système et activation à distance (Top Alarme)</b> Par l'application mobile ou l'espace abonnés EPS : gratuit Par SMS : 0,35 € TTC + coût du SMS facturé par votre opérateur	✓	✓
<b>Accès à l'espace abonnés (<a href="http://www.espace-eps.com">www.espace-eps.com</a>) et à l'application mobile EPS (iOS, Android et Windows Phone)</b> (sous réserve de compatibilité)	✓	✓
	à partir de <b>29 € HT</b> par mois	à partir de <b>38 € HT</b> par mois

Frais d'installation et de mise en service : 75 € HT

**TESTS DE BON FONCTIONNEMENT : INCLUS (\*)**

- Vérification périodique de la bonne transmission des informations au centre de surveillance EPS
- Transmission des "mises en" et "mises hors service"
- Télédagnostic, télémaintenance et information de l'abonné en cas de dysfonctionnement éventuel

(\*) Hors impulsions téléphoniques facturées par votre opérateur (gratuites si la liaison s'effectue par Internet haut-débit).

**DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS**

## LA PROCEDURE DE SECURITE

Issue des procédures de surveillance utilisées sur les sites à haut risque, la procédure dissuasion + intervention mise en œuvre pour protéger les locaux professionnels est l'une des meilleures solutions afin de limiter les conséquences d'un cambriolage. Elle se déroule de la manière suivante :

1. **Détecter et prendre en photo l'intrus** : mise en marche de l'alarme par simple appui sur la télécommande ou le clavier. Prise de photos de l'intrus lorsqu'il est détecté par un détecteur de mouvement avec prise de photos.
2. **Dissuader** : une puissante sirène dissuade l'intrus en cas d'effraction.
3. **Vérifier les causes du déclenchement** : le centre de surveillance EPS contacte téléphoniquement le site télésurveillé et demande le code confidentiel.
4. **Informé** : si le code donné par téléphone est erroné ou si personne ne répond, vous êtes informé et prenez toutes les dispositions nécessaires en formule ESSENTIEL (vous pouvez choisir à quel moment vous souhaitez être informé en formule INTEGRAL).
5. **Intervenir** : en formule INTEGRAL uniquement, l'agent de sécurité le plus proche se rend immédiatement sur place. En cas d'intrusion, les forces de l'ordre sont informées et les photos sont mises à leur disposition.
6. **Sauvegarder** : En formule INTEGRAL uniquement, les mesures de sauvegarde des locaux sont organisées si nécessaire (gardiennage et/ou réparation des issues).

### OPTION : TRANSMISSION GSM (dédiée au service de télésurveillance)

Optez pour ce service, si vous ne disposez pas de ligne téléphonique ou si vous souhaitez doubler votre connexion principale (téléphonie classique ou ADSL/câble/fibre) avec le centre de surveillance EPS (afin de prévenir un risque éventuel de coupure extérieure de la ligne téléphonique). Ce service comprend l'abonnement GSM dédié au service ainsi que les communications **pour 3 € HT par mois**.

### EXTENSIONS OPTIONNELLES

- |   |                  |
|---|------------------|
| • Détecteur de mouvement (avec ou sans prise de photos)                           | 3,00 € HT / mois |
| • Détecteur d'ouverture   | 1,50 € HT / mois |
| • Détecteur de fumée connecté au système d'alarme <sup>(3)</sup>                  | 3,00 € HT / mois |
| • Télécommande marche/arrêt /alerte agression ou bouton d'alerte                  | 1,50 € HT / mois |
| • Clavier   | 3,00 € HT / mois |
| • Sirène intérieure (rappel : la 1 <sup>ère</sup> sirène intérieure est comprise) | 3,00 € HT / mois |
| • Sirène extérieure   | 4,50 € HT / mois |
| • Sonde température (congélation ou hors-gel)                                     | 3,00 € HT / mois |

### LES AVANTAGES DU SERVICE

- **Tout est compris dans les formules d'abonnement** : mise à disposition du matériel d'alarme, entretien (pièces, main d'œuvre et déplacement, changement des piles) ; **la détection avec prise de photo sans surcoût** ; en formule INTEGRAL, l'intervention systématique d'un agent de sécurité <sup>(4)</sup> en cas d'alarme.
- **Compatibilité box ADSL/câble/fibre**: compatible avec la plupart des box du marché. Apporte les bénéfices du haut-débit et la gratuité des communications. Permet de renforcer le lien avec le centre de surveillance EPS en détectant les coupures de la ligne téléphonique.
- **Télécommande avec touche alerte agression comprise** : Pour prévenir immédiatement 24h/24 le centre de surveillance EPS en cas de danger.
- **Matériel sans fil** : pas de travaux, installation très rapide et très discrète.
- **Pas d'investissement lourd dans un matériel rapidement obsolète.**
- **Contrat souple** : garantie « Satisfait ou Remboursé » de 1 mois - contrat à durée indéterminée après une période initiale ferme de 12 mois puis résiliation possible à tout moment moyennant 1 mois de préavis.
- **Centres de télésurveillance EPS certifiés APSAD type P3 maillé** (sous les n°163.00.31 et 216.10.31, conformément à la règle APSAD R31) : il s'agit de la plus haute certification délivrée par CNPP Cert., organisme certificateur de l'assurance. C'est pour vous une garantie de qualité reconnue par votre assureur.
- **Solution pour habitation mixte privée/pro** : codes d'accès clavier distincts.
- **Des services connectés pour piloter votre système d'alarme connecté** : sur votre smartphone grâce à l'application mobile EPS ou sur une tablette ou un ordinateur sur l'espace abonnés ([www.espace-eps.com](http://www.espace-eps.com)) sécurisé.

Plus d'information sur le service : [www.creditmutuelprotectionvolpro.com](http://www.creditmutuelprotectionvolpro.com)

Les tarifs mentionnés dans le présent document sont soumis au taux normal de TVA.

<sup>(1)</sup> Crédit Mutuel Protection Vol Pro est un service opéré par EPS, le n°1 de la télésurveillance en France (Atlas de la Sécurité 2016) – SAS au capital de 1.000.000 euros - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG - Adresse de correspondance : 36 rue de Messines - CS 70002- 59891 LILLE CEDEX 9. RCS Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z – N° TVA Intracommunautaire FR 92 338 780 513 – NIF Collectivité St Martin 179886. L'autorisation administrative délivrée par le CNAPS en date du 02/12/2013 sous le numéro AUT-067-2112-12-01-20130359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD, type P3 maillé, sous les n°163.00.31 et 216.10.31, conformément à la règle APSAD R31.

<sup>(2)</sup> Sous réserve de disponibilité géographique du service.

<sup>(3)</sup> Ce Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée ne remplace ou ne constitue en aucun cas un Système de Sécurité Incendie, lorsque celui-ci est obligatoire, notamment pour certains Etablissements Recevant du Public.

<sup>(4)</sup> En cas de non-respect des conditions d'utilisation du service, conformément aux Conditions Générales PROTECTION VOL, EPS se réserve le droit de facturer les interventions d'agent de sécurité au tarif en vigueur.

### DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS